



SOCIÉTÉ

Masculin, féminin, ou de sexe neutre

ÉTAT CIVIL. C'est une première en France, un tribunal reconnaît un troisième genre, pour un hermaphrodite. Le parquet fait appel.

SUR SON ÉTAT CIVIL, il est fait mention qu'il appartient au genre « M » comme étant de sexe masculin... Pourtant, lui ne s'est jamais senti comme tel. Pas plus qu'il ne se considère comme une femme d'ailleurs. Sa vie, son identité, Maxime *, né il y a 65 ans, à la fois avec « un vagin rudimentaire » et « un micro-pénis », se l'est construite sur cette zone floue qui balance entre le masculin et le féminin... sans jamais vouloir choisir entre les deux. Cette ambivalence, qui toucherait 200 bébés par an en France, le tribunal de grande instance de Tours vient de la reconnaître en acceptant, dans un jugement du 20 août révélé par le journal « 20 Minutes », que son « état civil porte désormais la mention *neutre* »... Une première ! Le tribunal a considéré que « le sexe qui a été assigné à Maxime à sa naissance apparaît comme une pure fiction qui lui aura été imposée pendant toute son existence sans que jamais il ait pu exprimer son sentiment profond ».

« C'est une évolution plutôt intéressante, remarque Marie Andersen, on est en train de prendre conscience que le sexe et le genre, cela

ne colle pas automatiquement », explique cette psychologue clinicienne, qui vient de publier « Bon sexe, bon genre ! » (*Ixelle*). Un ouvrage dans lequel elle regrette cette lenteur de la société à accepter qu'une personne puisse être un peu des deux, homme et femme à la fois... ou « neutre », comme Maxime. « Ces personnes intersexuées ont toujours existé. Certaines d'ailleurs le vivent bien. Elles peuvent avoir une vie sexuelle parfaitement épanouie », sourit celle qui dénonce leur médicalisation.

« Ces personnes intersexuées ont toujours existé »

Marie Andersen, psychologue clinicienne

« Dans le cas de Maxime, jadis, on parlait d'hermaphrodisme. Avant, on les voyait comme des monstres. Le problème est que, depuis les années 1970, on les pathologise. Vite, vite, à la naissance, on corrige d'un coup de bistouri leur corps pour les faire rentrer au chausse-pied dans une case ou une autre alors que ces bébés souvent n'ont aucune mala-

die. Ils sont simplement différents », remarque-t-elle. Marie Andersen ne veut surtout pas jeter la pierre aux parents. Car, quand un enfant naît avec une ambiguïté sexuelle, les familles se sentent perdues... « La pression sociale est énorme », insiste-t-elle. Et, comme l'état civil impose d'attribuer un sexe d'apparence, ils n'ont pas d'autres choix que de puiser dans la grammaire administrative existante : féminin/masculin. Un choix qui peut se révéler désastreux à l'adolescence.

« L'intersexuation reste un sujet tabou. Mon client a eu la chance de ne pas être opéré, mais ce n'est pas le cas de tous, et les conséquences sont souvent terrifiantes, que ce soit du point de vue physique ou psychologique », souligne M^e Mila Petkova, avocate de Maxime. Pour elle, il est temps « qu'on laisse à ces personnes le droit, à leur majorité, de choisir leur sexe, ou pas ». Pas gagné ! Le parquet a fait appel de la décision, estimant qu'il s'agirait là de la reconnaissance inédite en France d'un « troisième genre » qui n'est pas prévu par les textes.

ALINE GÉRARD

* Le prénom a été changé.